

**Nombre de membres en  
exercice:** 15**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30****Présents :** 12

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Votants:** 15**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU**Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD**Objet: RENOVATION SALLE POLYVALENTE : DEMANDE SUBVENTION DETR 2015 - DE 2015 001**

Le Maire expose au conseil municipal que certains équipements ou opérations peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 (DETR). Celle-ci, dont le taux d'intervention se situe dans une fourchette de 20 à 40 % du coût hors taxes pour la construction ou la mise aux normes des équipements sportifs. Monsieur le Maire fait part de la proposition de présentation du projet de rénovation de la salle polyvalente de Salmiech. Il rappelle que ce bâtiment exige une isolation des parois, un changement de chauffage ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des toilettes aux PMR. Il présente au conseil municipal l'étude de faisabilité produite par le Cabinet d'architectes Bédrune à Rodez pour une estimation des travaux qui s'élève à 208.883 € H.T. soit 250.660 € TTC. Considérant l'estimation faite pour ces travaux qui s'élève à 208.883 € HT, Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition d'inscription au titre de la programmation DETR 2015.
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat, de la Région Midi -Pyrénées et du Conseil Général
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant Estimatif des Travaux	:	208.882 € HT
* Subvention DETR sollicitée (40%) :		85.552 € HT
* Subvention Conseil Régional :		49.585 € HT
(30 % de 153.137 €) :		
• Subvention Département (10 %) :		20.000 € HT
• Reste à la charge de la commune :		74.545 € HT (*)
Soit un TOTAL H.T. de :		227.682 € HT

(\*) Les honoraires d'architecte et ceux du bureau d'études sont inclus dans le montant ci-dessus (soit 18.800 € HT).

RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 12/02/2015 012-211202551-20150209-DE_2015_001-DE

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits.  
Le Maire Jean-Paul LABIT



DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30**

**Présents :** 12

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD

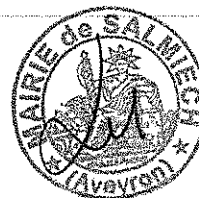
**Objet: PROMESSE DE VENTE DES LOCAUX DE LA BOULANGERIE - DE 2015\_002**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'actuel exploitant de la boulangerie peut prétendre à l'obtention d'un prêt immobilier afin d'acquérir les murs de la boulangerie achetée fin décembre 2014 par la collectivité. En effet, au vu du bilan comptable 2014 de l'activité de l'intéressé, une banque serait consentante pour lui accorder un crédit bancaire en vue de l'acquisition de la boulangerie. Le conseil municipal doit émettre un avis au regard de l'éventuelle signature de promesse de vente entre la COMMUNE et Mr HUEBER Michel.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

\* AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse de vente au profit de Mr HUEBER Michel pour la parcelle cadastrée section AB numéro 401 d'une superficie de 712 mètres carrés, en l'étude de Maître Benoit Lanchon, notaire à Cassagnes-Bégonhès.

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits.  
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 12/02/2015 012-211202551-20150209-DE_2015_002-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30**

**Présents :** 12

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD

**Objet: HABITATION BOULANGERIE : PASSATION CONTRAT BAIL PRECAIRE -  
DE 2015 003**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la possibilité d'achat du bâtiment de la boulangerie de Salmiech par l'artisan en activité dans les lieux a écarté l'application du contrat de crédit-bail d'une durée de 144 mois décidé lors de la séance du conseil du 16 décembre 2014. En prévision de la réalisation du crédit bancaire par l'artisan et dans les circonstances actuelles, il est demandé au conseil municipal de consentir à l'établissement d'un bail précaire relatif à l'habitation pour une durée maximum de un an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail précaire d'occupation pour une durée maximum de un an, avec Mr HUEBER Michel pour l'habitation de la boulangerie ; bail qui sera signé conjointement avec le président de la communauté de communes Viaur Céor Lagast, propriétaire de la partie professionnelle. Ce bail sera rédigé en l'étude de Maître Benoit Lanchon, notaire à Cassagnes-Bégonhès.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.

Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 12/02/2015 012-211202551-20150209-DE_2015_003-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30**

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Présents :** 12

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD

**Objet: RENOVATION SALLE POLYVALENTE : subvention de la Région M - DE 2015\_004**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du projet de rénovation de la salle polyvalente de Salmiech qui comporte la rénovation énergétique et une mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Il présente au conseil municipal l'étude de faisabilité produite par le Cabinet d'architectes Bédrune à Rodez pour une estimation des travaux qui s'élèvent à 208.883 € H.T. Ce programme porte sur la création d'une isolation intérieure des parois, le remplacement du système de chauffage existant ainsi que la mise aux normes accessibilité PMR de l'ensemble du bloc sanitaire.

- Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de la Région Midi Pyrénées dans le cadre d'une rénovation énergétique et d'une mise en accessibilité pour personne réduite.

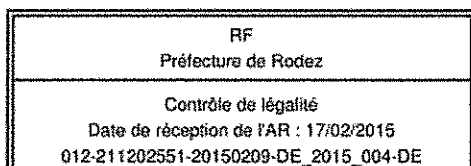
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Midi -Pyrénées dans le cadre d'une rénovation énergétique et d'une mise en accessibilité pour personne réduite.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant Estimatif des Travaux :	208.882 € HT
Montant subventions sollicitées :	
* Subvention Conseil Régional (25 %) :	52.220 €
* Subvention DETR sollicitée (40%) :	85.552 €
• Subvention Département (10 %) :	20.000 €
• Reste à la charge de la commune :	69.910 € HT (*)
Soit un TOTAL H.T. de :	227.682 € HT

(\*) Les honoraires d'architecte et ceux du bureau d'études sont inclus dans le montant ci-dessus (soit 18.800 € HT)

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits.  
Le Maire : Jean-Paul LABIT



DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30**

**Présents :** 12

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD

**Objet: PARTICIPATION FINANCIERE GROUPAMA pour achat défibrillateur - DE 2015 005**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une sollicitation d'aide financière a été faite auprès de la caisse locale de l'assureur Groupama dans le cadre de sa politique de prévention concernant l'achat du défibrillateur. En effet, cet assureur soutient et accompagne les actions de terrain pour la sécurité de tous et participe aux politiques de prévention. L'assureur a donc été accordé à la commune une aide financière d'un montant de 300 € pour l'achat du défibrillateur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE cette participation qui sera affectée au compte 7788 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits.  
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 17/02/2015 012-211202551-20150209-DE_2015_005-DE

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en  
exercice:** 15

**Séance du 09 février 2015 à 20 heures 30**

**Présents :** 12

L'an deux mille quinze et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

**Votants:** 15

**Sont présents:** Jean-Paul LABIT, Sylvie FERRIEU, René CLUZEL, Norbert PEYSSI, Jean-Marc BALAYRE, Pierre BOUZAT, Carole LUANS, Emilie LIENARD, Georges COMPAN, Cécile SAVY, Christian SAVY, Gilles SEGURET

**Représentés:** Jean-François JEAN par Cécile SAVY, Robert BOS par Jean-Paul LABIT, Anne-Christel BABIN par Sylvie FERRIEU

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie LIENARD

**Objet: Attribution subvention aux communes sinistrées du Sud Aveyron - DE 2015 006**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association départementale des Maires a souhaité initier une collecte de fonds en solidarité aux communes sinistrées lors des intempéries et pluies diluviennes qui ont frappé le sud du Département fin novembre 2014. Les dégâts occasionnés sont considérables. L'ADM appelle à la générosité collective et a ouvert à cet effet un compte SOLIDARITE SUD AVEYRON afin d'aider ces communes sinistrées. La communauté de communes Viaur Céor Lagast a attribué 5000 euros à cette collecte et demande aux communes adhérentes d'attribuer une subvention afin de soutenir cette action. Monsieur le Maire propose une aide de 1000 € et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette somme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention d'un montant de 1.000 € à l'association départementale des maires de l'Aveyron au profit de la solidarité Sud Aveyron.
- DIT que les crédits correspondants seront créés au compte 6574 pour le montant correspondant et inscrit au budget primitif 2015.

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits.  
Le Maire : Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Rodez
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 17/02/2015 012-211202551-20150209-DE_2015_006-DE